



EXTRAI

Envoyé en préfecture le 12/12/2022  
Reçu en préfecture le 12/12/2022  
Affiché le 14/12/2022  
ID : 029-212901615-20221207-DCM\_2022\_5\_4-DE

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de  
Conseillers : 23

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 22

N° 2022-5-4

L'an deux mil vingt-deux,

Le 7 décembre à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de Pleuven, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire à la mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 décembre 2022

Madame Murielle GOURVES est nommée secrétaire de séance.

Présents : DEL NERO David, ARZUR Yvon, BERNARD Jean-Michel, BERTHOLOM Cyril, CADIC Christophe, CARIOU Philippe, CASELLINO Mona, CORNIC Karine, CRENN Rachel, FRANCHETEAU Laurent, GOURVES Muriel, HERFAUT Denis, KERNEVEZ Marie-Hélène, LAGADIC Christophe, LE BER Caroline, MILIN Claudine, RIVIERE Christian, ROUE Christian, SIMON Mikaël, SINIC Aurélie.

Procurations : CARLIER Morgane à ARZUR Yvon, MARTIN Corinne à CASELLINO Mona.

Absente : LE BOSSER Olivia

---

**Objet : RENOVATION, ISOLATION et AMENAGEMENT DE LA MAISON DES JEUNES –  
APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET AUTORISATION DE DEMANDER DES  
SUBVENTIONS**

---

Monsieur le Maire explique que l'ancienne Maison Des Jeunes, qui est depuis longtemps inoccupée, sera prochainement aménagée afin de créer une pépinière d'entreprises : En effet, 3 cellules de 12 à 18 M2 + 1 salle de pause seront prochainement mises à disposition de jeunes entrepreneurs qui ont des difficultés à trouver des locaux.

Dans un 1<sup>er</sup> temps, certains professionnels de santé qui souhaitent investir et s'installer dans la maison médicale en cours de construction, ont fait part de leur souhait de s'installer rapidement sur la commune. Ils se sont montrés très intéressés par la location des cellules ci-dessus évoquées.

Pour mener à bien ce projet, il convient de rénover, d'isoler correctement le bâtiment et de l'aménager tant pour assurer le confort des professionnels et de la patientèle que pour répondre aux normes d'économie d'énergie.

Le budget prévisionnel est estimé à 51.331,17 € H.T.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

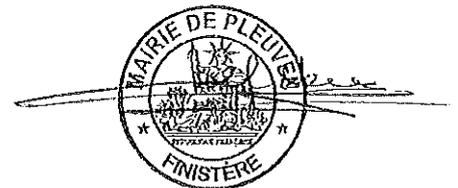
	DEPENSES		FINANCEMENT		
	HT	TTC (20%)		HT	TTC
	15 118.50 €	18 142.20 €	Pacte Finistère 2030	30 000.00 €	
	1 008.00 €	1 209.60 €	Autofinancement	21 331.17 €	31 597.41 €
Menuiserie - Isolation	1 871.16 €	2 245.39 €			
	680.00 €	816.00 €			
	4 028.30 €	4 833.96 €			
	1 600.00 €	1 920.00 €			
Menuiserie - Total	24 305.96 €	29 167.15 €			
Electricité	6 625.00 €	7 950.00 €			
VMC	950.00 €	1 140.00 €			
TGBT	3 900.00 €	4 680.00 €			
Plomberie	3 560.00 €	4 272.00 €			
Peinture	7 074.38 €	8 489.26 €			
Carrelage	2 000.00 €	2 400.00 €			
Cuisine équipée	1 165.83 €	1 399.00 €			
Serrurerie	500.00 €	600.00 €			
Rideaux	1 250.00 €	1 500.00 €			
<b>TOTAL</b>	<b>51 331.17 €</b>	<b>61 597.41 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>51 331.17 €</b>	<b>61 597.41 €</b>

Il est proposé de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de demander une subvention, au conseil départemental du Finistère, dans le cadre du Pacte Finistère 2030, à hauteur de 30.000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- > **APPROUVE** les travaux de rénovation, d'isolation et d'aménagement de la Maison des Jeunes,
- > **ADOpte** le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- > **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander une subvention de 30.000€ au Conseil Départemental du Finistère dans le cadre du volet 1 du Pacte Finistère 2030.

Le Maire,  
David DEL NERO.



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex, dans le respect des délais de recours en vigueur, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)